

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
Séance du 26 janvier 2026**

Membres à voix consultative :

Baudoin de Marcellus, Conseiller consulaire
Renaud Le Berre, Conseiller consulaire
Ana Saint-Dizier, Conseillère consulaire
Philippe Ogonowski, Conseiller consulaire
Chloé Martin, Agent comptable secondaire des lycées français d'Espagne

Membres de droit :

Laure Bertat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle adjoint, en visioconférence
Anne-Laure Martorell, Provisseure
Sébastien Pelletant, Secrétaire général
Matthias Bihel, Provisseur adjoint du lycée
Anne-Sophie Vallier-Gay, Provisseure adjointe du collège
Karine Essel, Directrice de l'école élémentaire
Anne-Sophie Lepoutre, Directrice de l'école maternelle
Elisabeth Guiboud-Ribaud, CPE du lycée

Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

Estrella Gorjon
Alexandre Magot
Ariadna Puig
Emmanuel Héron
Claire Ducruet
Lorraine Renaux

Personnels administratifs et de service :

Marianne Waffelaert
Céline Marin

Parents :

Yannick Autret
Janna Sabata
Catherine Gatignol Edrey
Eva Blazquez
Nicolas Priou
Sabri Khelif

Elèves :

Prune Bihel
Méline Imfeld

Invités :

Lola Puigdengolas, élève de collège
Daniel Mordo, vice-président du CVL

Excusés :

Olivier Da Silva, Consul Général de France
Pascal Bourbon, Conseiller consulaire

Ouverture de la séance

La Provisure ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents, soulignant la mobilisation importante des représentant·e·s de la communauté éducative. Elle constate que le quorum est atteint. Il est toutefois rappelé que, conformément à la circulaire en vigueur, le quorum n'est pas juridiquement requis pour la tenue de cette séance, celle-ci faisant suite à un report du conseil initialement prévu la semaine précédente et annulé faute de quorum. La cheffe d'établissement indique que, même si la présence du quorum n'était pas juridiquement nécessaire, celle-ci revêt un sens particulier au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour, qui concernent l'ensemble de la communauté éducative. Elle remercie en particulier les élèves, les représentant·e·s élu·e·s ainsi que les membres s'étant connectés à distance, notamment M. Bertat, COCAC-adjoint. L'ordre du jour est confirmé à l'identique de celui communiqué pour le Conseil d'établissement initialement prévu la semaine précédente

24 membres présents, le quorum est atteint.

Désignation du secrétariat de séance

La question du secrétariat de séance est abordée en début de réunion. Il est rappelé que l'organisation retenue repose sur une alternance entre les différentes composantes du Conseil d'établissement. Après échanges et rappels sur les pratiques antérieures, les représentants des personnels enseignants (M. Magot) acceptent d'assurer le secrétariat adjoint de séance. Il est précisé que le secrétariat adjoint aura pour rôle la relecture du procès-verbal avant sa diffusion. Il est également indiqué que l'enregistrement audio de la séance permettra de faciliter l'élaboration de la synthèse des échanges.

1. Approbation du procès-verbal du CE du 21/10/2025

Aucune remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

➤ **VOTE PV CE du 21/10/2026 : voté à l'unanimité**

Déclaration liminaire conjointe des associations de parents et des représentants des personnels (voir annexe 1).

Le COCAC adjoint, M. BERTAT apporte quelques éléments d'information sur la situation actuelle. Il précise ainsi qu'il est prévu de supprimer 10 postes au sein des services centraux de l'AEFE (après 10% de hausse en 2025). Par ailleurs, le déménagement du site parisien au nord de Paris, permet une économie importante en termes de loyer. Enfin, l'AEFE a lancé des dialogues de gestion avec les EGD afin d'identifier les pistes d'économie (et notamment sur la masse salariale des établissements). Enfin, M. BERTAT indique que la sénatrice Cazebonne a été missionnée par le Gouvernement afin de travailler sur des pistes de réforme de l'AEFE.

2. Frais de scolarité 2026-2027 (v2)

La Provisoire rappelle que l'évolution des frais de scolarité fait l'objet d'échanges notamment avec les représentants des parents. Le contexte actuel avec notamment le transfert d'une partie de la charge de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés, à compter du 01/01/2026, a nécessité de revoir à la hausse les tarifs scolaires 2026-2027.

Le Secrétaire présente de manière détaillée le contexte et les éléments ayant conduit à la proposition d'augmentation des frais de scolarité (+9.5%). Il rappelle que lors du Conseil d'établissement d'octobre 2025, les tarifs avaient été présentés sur la base d'une augmentation de 7,5 % au 1er septembre 2026. Cette hypothèse constituait déjà une révision à la hausse par rapport aux premières projections du budget initial 2026, élaborées avant l'été 2025, qui envisageaient alors une augmentation de 4,5 %.

Les évolutions intervenues au cours de l'été et à la rentrée ont rendu cette première hypothèse insuffisante. À la mi-septembre, au regard des nouvelles informations disponibles, l'établissement a été contraint de réviser de nouveau les projections. Deux facteurs importants concourent à la révision des tarifs :

- L'incertitude sur les effectifs : les prévisions pour septembre 2025 s'appuyaient sur des effectifs à 2765 élèves, or la forte volatilité n'a pas permis de maintenir cet objectif, avec des effectifs actuels à 2743 élèves. De fait, dans le cadre de la réactualisation budgétaire, les effectifs prévisionnels sont révisés à la baisse à 2715 élèves (au lieu de 2750).
- La part patronale des pensions civiles des personnels détachés, dont les montants prévisionnels ont été transmis à l'établissement le 11 décembre 2025, sera transférée à hauteur de 35% dès le 01/01/2026 puis à hauteur de 50% à partir de 2027. Pour 2026, cela devrait représenter une charge pour l'établissement d'environ 1,2 M€ (35%), et près de 1,6 M€ (50%) dès 2027.

M. Pelletant précise que la participation demandée aux établissements ne concerne pas uniquement les personnels enseignants détachés dits D3, mais s'étend désormais à d'autres catégories (enseignants expatriés EF2D dits « D2 », et les personnels de direction expatriés dits « D1 »).

Pour rappel les frais de scolarité votés pour 2026-2027 ne s'appliqueront en 2026 que sur quatre mois, à compter de septembre, soit environ 40 % de l'exercice budgétaire. Dans ce contexte, malgré une augmentation désormais portée à 9,5 %, l'exercice 2026 demeure structurellement déficitaire. L'objectif principal de cette augmentation n'est donc pas d'équilibrer l'exercice 2026, ce qui est impossible compte tenu de son application partielle sur l'année, mais de tendre vers l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2027.

Les représentants des parents sont très inquiets quant à l'application d'une hausse conséquente pour 2026-2027 (+9,5%) alors même que l'établissement avait déjà augmenté ces tarifs de manière importante sur les dernières années. Ils soulignent le risque d'un départ massif de familles à la rentrée prochaine, qui serait alors catastrophique budgétairement. Les parents s'interrogent également sur les hausses des prochaines années (2027-2028 et 2028-2029), dans ce contexte incertain, qui rendrait la situation encore plus insoutenable pour les familles présentes.

Le Secrétaire général reconnaît la difficulté de la situation, tout en rappelant qu'elle est imposée par des décisions politiques : l'AEFE et ses EGD (ainsi que les établissements conventionnés) doivent désormais assumer une charge qui n'est plus totalement compensée par l'Etat. L'objectif, pour l'établissement, est désormais de construire un budget permettant de passer la période d'adaptation 2026-2027, en utilisant la trésorerie pour absorber le déficit 2026 à venir et en visant un budget tenable en 2027.

La question de la perte d'effectifs est prégnante, et représente la clé de voute des budgets à venir : si les hausses prévues de frais de scolarité entraînent des départs massifs d'élèves, alors les équilibres budgétaires seront évidemment menacés, et impliqueront nécessairement de nouveaux ajustements financiers (masse salariale, fonctionnement, investissement). M. Pelletant insiste cependant sur la solidité du modèle du LFB qui a su malgré les pertes d'effectifs post-covid, maintenir sa capacité d'autofinancement et renforcer sa trésorerie (cf. COFI 2025), même si des choix s'imposent.

Enfin, la Direction confirme que si la situation actuelle est difficile pour le réseau et le LFB en particulier, les solutions émergeront avec l'aide de toute la communauté scolaire. A ce titre, si les familles participent de manière importante à travers les frais de scolarité, le Secrétaire général précise que les personnels, de manière indirecte, contribuent également à cet effort, à travers l'absence d'augmentation salariale depuis septembre 2024. L'objectif est donc de présenter un budget certes contraint, mais « tenable », en essayant de limiter l'érosion des effectifs et en permettant de financer le projet immobilier (restauration), fondamental pour l'établissement.

La FSU prend la parole pour souligner qu'il y a aujourd'hui de vraies raisons d'être inquiets dans un contexte où l'AEFE est clairement mise en difficulté et en déficit du fait de choix politiques. Ce déficit créé pour ensuite mettre en place une réforme qualifiée de « structurelle » n'a vraiment rien de rassurant. Les représentants soulignent également craindre un effet « boule de neige » : augmentation des frais de scolarité du fait des difficultés budgétaires risquent de faire diminuer les inscriptions, accentuant plus encore les difficultés budgétaires.

Enfin, les parents souhaitent que, dans ce contexte de fortes contraintes financières pour les familles, une réflexion soit menée sur les coûts des manuels et fournitures scolaires qui peuvent représenter, selon les niveaux, jusqu'à 450€ par an et par enfant. La Provisure confirme qu'un travail est engagé avec les équipes disciplinaires sur ce point, avec pour objectif premier d'anticiper les besoins pour faciliter les arbitrages.

Sur la perte d'effectifs, le comité d'empresa dit regretter que le SCAC n'ait pas fait assez pour agir contre les pertes d'élèves à partir de la 2de et régler le problème lié aux équivalences. M. Bertat répond que beaucoup de déplacements et d'argumentaire ont été à ce jour déployés, qu'il s'agit d'un problème diplomatique avec un raidissement de la position de la Generalitat. Le Comité souligne qu'aucun retour écrit n'a été donné ce jour par le « Conseller du Consorcio d'Educacio » et qu'il serait nécessaire d'avoir une réponse formelle. M. le Cocac adjoint répond qu'aucune réponse formelle ne leur a été donnée à ce jour.

Pour clore ce point, M. Pelletant rappelle que les autres tarifs, votés lors du précédent Conseil d'établissement, ne sont pas modifiés (DPI, demi-pension, ticket repas), seuls les frais de scolarité sont ajustés à la hausse (de 7,5% à 9,5%).

➤ **VOTE sur les frais de scolarité 2026-2027 :**

- Contre : 9
- Absentions : 7
- Pour : 8

Les représentants des français de l'étranger précisent qu'ils ne disposent que d'une voix consultative dans cette instance. Ils indiquent néanmoins que, s'ils avaient pu voter, ils auraient voté contre.

3. Voyages scolaires 2026-2027 (v2)

M. Pelletant présente successivement les projets de séjours pédagogiques. Il rappelle qu'aucun voyage ne peut être organisé sans vote préalable du Conseil d'établissement (CE) ; un voyage voté ne peut excéder le coût total ou le coût moyen par élève validé sans un nouveau vote du CE ; certains voyages peuvent être annulés si les conditions ne sont pas réunies, sans que cela ne pose de difficulté réglementaire. Il est également rappelé que la participation financière du LFB a été réduite ces dernières années sur certains types de voyages pour de rares exceptions (AS, MUN). Enfin, il est rappelé que la caisse de solidarité peut être mobilisée au bénéfice des familles rencontrant des difficultés financières, via la commission d'aide sociale qui traite les demandes de manière anonyme.

7 voyages scolaires sont proposés au vote du Conseil d'établissement (cf. document en annexe).

- **VOTE Voyages scolaires (7) : voté à l'unanimité pour chacun d'entre eux.**

4. Budget initial 2026 (BI 2026)

La Provisoire introduit la présentation du budget initial 2026, rappelant qu'il aurait dû être soumis au vote en novembre 2025, mais dont l'examen a été retardé par plusieurs reports de Conseil d'établissement (et conseil d'administration de l'AEFE).

Le Secrétaire général fait un rappel des grands principes budgétaires et de quelques éléments du vocabulaire budgétaire. Il s'appuie ensuite sur le tableau de synthèse de présentation du BI 2026, comparativement au BR2 2025.

Le budget 2026 est présenté à travers ses différentes enveloppes de dépenses :

- **La masse salariale** est présentée à 10 560 000 €, en reconduction des prévisions inscrites au BR2 2025. Après avoir indiqué les éléments constitutifs de cette enveloppe, M. Pelletant annonce toutefois une évolution favorable constatée sur l'exécution 2025 (COFI) : la masse salariale exécutée ne dépasse pas les 10 M€, se situant autour de 9,7 à 9,8 M€. Les écarts sont en cours d'analyse et devraient permettre, d'ajuster l'enveloppe 2026 à la baisse, lors du budget rectificatif n°1 (BR1), d'environ 500 000 €.
- **L'enveloppe de fonctionnement** est présentée à 5 168 000 €, en baisse d'environ 3 % par rapport au BR2 2025, traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des dépenses. M. Pelletant présente les principaux postes de dépenses et rappelle l'existence de charges incompressibles (fluides, chauffage) tout en mentionnant les dépenses réalisés ces dernières années dans une logique de développement durable. Il indique que des arbitrages ont été opérés pour préserver autant que possible les dépenses pédagogiques, même si celles-ci connaissent une légère réduction en 2026, dans un contexte de forte contrainte.
- **Les dépenses d'investissement** incluent principalement une enveloppe de 2 919 000 € relative au projet de restructuration de la restauration. M. Pelletant indique qu'elle sera vraisemblablement réduite au BR1 en raison du décalage calendaire, une enveloppe plus limitée étant suffisante en 2026 pour les premières étapes (lancement des procédures).

A la demande de l'AEFE, l'enveloppe des investissements hors SPSI (projet immobilier) a été réduite de 200 000 €. Sans remettre en cause les capacités d'entretien des bâtiments, cela implique de nouveaux choix et une priorisation des opérations à réaliser.

Une « bonne nouvelle » est annoncée : le permis de construire a été déposé le vendredi précédent la séance et un récépissé de dépôt a été obtenu. Ce jalon est présenté comme un élément important pour sécuriser le calendrier (instruction évoquée : jusqu'à 12 mois) et préparer la phase d'appel d'offres. M. Pelletant souligne que le phasage des travaux (12 à 18 mois en site ouvert) impose de privilégier des démarrages permettant de limiter les nuisances, en particulier par l'utilisation des périodes estivales (été 2027).

- **Les flux non budgétaires sortants** représentent une part croissante des charges (7 683 520 €) et comprennent notamment les bourses (montants fixés par l'AEFE), la participation à la rémunération des résidents/détachés (PRRD), présentée à 4 124 138 €, la rémunération accessoire des personnels détachés (HAS, HSE, IMP, etc...) pour 282 000 €. A partir de 2026, une nouvelle « charge » apparaît correspondant à la contribution à la part patronale des pensions civiles des personnels détachés : pour 2026, elle est estimée par l'AEFE à 1 156 690 € (35%).

La PFC (participation financière complémentaire) dépasse désormais le million d'euros, au regard de l'augmentation prévue des frais de scolarité, et en dépit de la baisse des effectifs.

Enfin, au-delà des quelques autres flux (remontée IRF, etc...), à noter que le LFB débutera en 2026, le remboursement de l'AFT versée par l'AEFE au titre de la rénovation du gymnase, soit 271 000 € par an sur 8 ans.

Les recettes s'articulent comme suit :

- Frais de scolarité : hausse liée à l'augmentation de 5,5 % intervenue au 1^{er} septembre 2025 (recettes indiquées nettes des abattements et exonérations). A noter que l'hypothèse d'effectifs retenue pour la rentrée 2026 est de 2715 élèves désormais. Il s'agit d'une estimation sur la base des éléments actuellement connus, et faute de connaître l'impact réel de la hausse de 9,5% des frais de scolarité.
- Frais de demi-pension : légère hausse en cohérence avec l'augmentation tarifaire (+2%) ;
- DPI : hypothèse prudente retenue comme chaque année, sans augmentation du tarif ;
- Bourses de mobilité : 110 000 € (sur la base de 6 élèves), avec perspective d'intégration des DPI pour ces élèves à compter de 2026-2027 ;
- Différentes recettes sont ensuite constituées, notamment les locations diverses (100 000 €), les recettes liées aux voyages scolaires (480 000 €) et autres produits d'activités annexes (70 000 €), la caisse de solidarité (50 000 €).

On distingue ensuite les flux non budgétaires entrants qui comprennent notamment les bourses (en équilibre en dépenses et recettes lors de la prévision soit 674 000 €), les décharges syndicales (25 400 €), la refacturation à l'IRF (salaires soit 185 000 €), les refacturations inter-EGD (dont agence comptable pour environ 104 000 €).

En conclusion de cette présentation du BI 2026, le Secrétaire général souligne le résultat « réel » (avec flux internes) prévisionnel déficitaire de ce BI 2026 (- 639 840 €). M. Pelletant indique toutefois qu'une information reçue en fin de semaine précédente modifie substantiellement l'équilibre : une recette de 500 000 € (AFT) attribuée initialement à l'établissement a été retirée, vraisemblablement en raison d'une enveloppe globale finalement réduite au niveau de l'AEFE. En conséquence, le déficit attendu pour 2026 serait plutôt de l'ordre de -1,1 M€.

M. Pelletant rappelle par ailleurs que l'établissement devait initialement bénéficier d'une subvention globale d'environ 1 M€ pour le projet immobilier (dont 300 000 € déjà perçus en juin 2025 et un solde de 700 000 € attendu en 2026), perspective désormais incertaine.

Cependant, compte tenu du décalage de consommation des crédits pour le projet immobilier (2027 au lieu de 2026), un accompagnement de l'AEFE est toujours envisageable. Cela impliquera un travail en concertation avec la sous-direction de l'immobilier pour évaluer l'accompagnement financier possible en 2027 (voire 2028).

➤ **VOTE sur le budget initial 2026 (BI 2026) :**

- Contre : 12
- Absentions : 4
- Pour : 8

Des échanges se font autour de la question marketing. Le sujet est aujourd'hui central, même si le Secrétaire général rappelle que cette question avait été abordée il y a près de 2 ans et n'avait pas obtenu de consensus favorable en Conseil d'établissement. Désormais, toute la communauté semble en accord. Le coût était estimé entre 70 et 80 000 €. Il reste à préciser via l'obtention de différents devis. Cette charge sera intégrée lors du BR1 2026, dès lors que le dialogue de gestion sera réalisé et confirmera cette possibilité.

La FSU demande si un poste intégré sur les 3 EGD en Marketing pourrait être envisagé, de la même manière qu'il existe un poste mutualisé d'architecte par exemple. Mme le Proviseur souligne qu'il s'agit d'un travail spécifique qui doit être mené par une Agence (élaboration d'un cahier des charges...) et que cela ne peut se limiter à une étude menée par une seule personne et sur laquelle reposerait toute la charge du projet.

Le fort déficit envisagé pour 2026, inquiète la communauté. La Direction confirme que la situation n'est pas idéale, mais le fort « freinage » budgétaire (dépenses) réalisé à compter de juin 2025 (dès connaissance d'un potentiel transfert de charge de l'AEFE – cf. pensions civiles), devrait permettre une amélioration significative

de la trésorerie ; déterminante pour « absorber » le déficit à venir en 2026. Cette situation demeure néanmoins fragile et dépend étroitement de l'évolution des effectifs en septembre 2026.

La question des effectifs est largement débattue. Il est rappelé que les inscriptions pour la rentrée 2026-2027 ont déjà commencé, mais que l'enjeu principal réside dans le solde entre arrivées et départs. Une baisse significative des effectifs, notamment de l'ordre de 100 élèves, constituerait un scénario particulièrement préoccupant, avec un impact financier estimé à environ 800 000 € de recettes en moins. Une telle évolution conduirait nécessairement à une réflexion sur la structure de l'établissement, y compris au secondaire, avec des conséquences possibles en termes d'heures d'enseignement et de postes, tant pour les personnels détachés que pour les personnels recrutés locaux.

En conclusion des échanges, la Direction souligne la complexité de la situation tout en appelant à ne pas céder au défaitisme. Si des scénarios défavorables existent, l'objectif demeure de maintenir l'attractivité de l'établissement, de stabiliser les effectifs et de poursuivre un travail collectif pour préserver l'équilibre financier et éducatif du lycée.

5. Questions diverses

En ouverture de la séquence des questions diverses, la Proviseure rappelle l'heure tardive et indique que les questions seront regroupées, certaines se recoupant. Toutes les demandes de précisions chiffrées ne pourront pas nécessairement recevoir une réponse immédiate, faute de temps et de disponibilité des données à cet instant.

Temps partiels : demandes, refus et économies attendues

La FSU interroge la Direction sur les économies réellement attendues de la diminution des quotités ou de la non-reconduction de temps partiels sur autorisation à la rentrée 2026. Elle souhaite également un état précis des demandes (temps partiels de droit et sur autorisation), des refus, et une estimation en équivalent temps plein (ETP) des retours à temps complet.

La Direction indique ne pas disposer des éléments consolidés au moment de la séance, expliquant que de nombreux travaux chiffrés sont en cours et que certaines échéances comptables mobilisent fortement les services. Elle partage toutefois des éléments de contexte sur les personnels détachés :

- Au 1^{er} janvier 2025, l'établissement comptait 96 détachés, contre 92 au 1^{er} septembre 2025, soit 4 suppressions de postes à temps plein au secondaire (départs à la retraite, vacance et suppression/gel de poste).
- Il est précisé par ailleurs qu'au total, 22 personnels détachés sont actuellement à temps partiel (le 80 % étant la quotité la plus fréquente). À ce titre, il est rappelé que la rémunération principale et l'ISVL sont ajustées à la quotité, tandis que l'avantage familial est maintenu à 100 %, quel que soit le temps de travail, en cohérence avec le maintien des frais de scolarité à assumer. A souligner également que certaines quotités sont « bonifiées » réglementairement (exemple du 80 % rémunéré à 85,7 %).

La Direction ajoute que l'évaluation du « gain budgétaire » ne peut être conduite sans intégrer les effets induits :

- Les heures non assurées par les détachés à temps partiel sont compensées par des recrutements locaux, ce qui génère des coûts (contrats, charges, éventuelles indemnités en cas d'arrêt ou de fin de contrat, etc...).
- Le transfert d'heures ou postes vers les recrutés locaux, implique potentiellement l'exonération de frais de scolarité, si les personnels concernés inscrivent leurs enfants au LFB. Cela constitue une charge financière (exonération) sans contrepartie (pour rappel, les personnels détachés perçoivent un avantage familial leur permettant de payer les frais de scolarité de leurs enfants inscrits au LFB).
- Enfin, il est précisé que la contribution à la part patronale des pensions civiles est calculée de manière forfaitaire. L'impact sera donc identique que l'agent soit à temps complet ou à temps partiel, ce qui renchérit le coût relatif des temps partiels pour l'établissement.

Concernant les demandes déposées pour la rentrée 2026, la direction fournit un premier bilan :

- 19 demandes de temps partiel ont été déposées, dont 6 de droit et 13 sur autorisation.
- Sur les 13 demandes sur autorisation, 7 ont reçu un avis favorable et 6 un avis défavorable. Les 6 refus ont donné lieu à des recours devant la CCPL, susceptibles de se poursuivre selon la procédure.

La Direction insiste sur le fait que les situations ont été examinées individuellement, en lien avec les cadres compétents (échanges RH, posture harmonisée avec les niveaux institutionnels), et rappelle que la majorité des demandes sur autorisation a été acceptée malgré un contexte budgétaire contraint.

Sur l'estimation financière, une première estimation minimale est évoquée, de l'ordre d'au moins 25 000 €, tout en précisant qu'elle devra être affinée et pourrait être supérieure une fois intégrés l'ensemble des paramètres (effets induits sur les recrutements locaux, exonérations, charges et règles de refacturation). L'impact de la part patronale des pensions civiles viendra inévitablement augmenter le coût des temps partiels des personnels détachés, pour les établissements concernés.

Les représentants FSU soulignent que les refus des temps partiels risquent d'avoir des conséquences indirectes : les collègues à temps plein qui ressentent le besoin de prendre un temps partiel pourront difficilement assumer des missions annexes : accompagnement de sorties, fonction de professeur principal, etc.

Travaux et cantine : point d'avancement

À la demande des représentants de parents, un point est fait sur les travaux, notamment ceux liés à la cantine. La Direction indique que la demande de permis de construire a été officiellement déposée. Les représentants SNES-FSU en profitent pour clarifier leur positionnement : ils soulignent qu'il est en effet capital de ne pas arrêter absolument tout investissement quand un établissement est en difficulté, et particulièrement quand les frais de scolarité augmentent autant. Cela risquerait d'entraîner le lycée dans une spirale négative en freinant son attractivité à un moment où, au contraire, le nombre d'inscriptions est déterminant. Ils soulignent en revanche que ce niveau d'investissement est évidemment source d'inquiétude quant à son impact. Ils soulignent enfin que si le LFB et ses personnels font des efforts énormes en terme budgétaire, il est capital d'être soutenu par l'AEFE en ces périodes. Le retrait de l'AFT et les craintes de ne pas recevoir l'essentiel de la subvention prévue envoient précisément là un signal contraire aux besoins.

Attractivité et inscriptions : état des lieux des actions engagées

Des questions portent sur l'attractivité de l'établissement, les effets des décisions présentées en instance AEFE et la dynamique d'inscription, notamment en maternelle. Il est indiqué que des visites sont en cours (maternelle et site de Pedralbes), mais que le rythme observé est inférieur à celui espéré. La Direction attribue une part de cette prudence à l'absence de tarif affiché à ce stade, certaines familles souhaitant attendre avant de s'engager. Les actions de communication via les réseaux sociaux se poursuivent, avec l'objectif de varier les formats (notamment des vidéos) afin d'en renforcer l'efficacité. Il est également mentionné qu'un article est paru récemment dans la presse locale, construit en privilégiant les témoignages d'élèves et de parents, considérés comme les meilleurs ambassadeurs de l'établissement. La Direction exprime l'espoir d'un impact positif dans les mois à venir, rappelant que la période d'inscription est encore ouverte.

Langues, immersion et accompagnement des élèves : constats et perspectives

Des interventions soulignent les besoins d'accompagnement linguistique des élèves nouvellement arrivés ou insuffisamment outillés pour certains parcours. La Direction confirme qu'une réflexion est engagée sur l'accueil, l'immersion et la remise à niveau, dans une logique d'efficacité et d'amélioration continue.

Un point chiffré est partagé au sujet du DNBi : sur environ 260 élèves, 16 sont identifiés comme n'étant pas en capacité de le passer, dont une majorité de nouveaux arrivants récents ; il est toutefois noté que certains progressent rapidement et pourront finalement intégrer le dispositif. La Direction réaffirme par ailleurs la poursuite du projet plurilingue et indique travailler à l'intégration de certifications à certaines étapes du

parcours scolaire, en lien avec des partenaires, avec l'objectif de proposer une valorisation reconnue des compétences linguistiques.

Pouvoir d'achat et « positionnement de la Direction face au contexte institutionnel »

Une question diverse émanant du Comité d'entreprise porte sur l'augmentation salariale des personnels de droit local, mise en regard de l'inflation et de l'augmentation des frais de scolarité. Il est confirmé qu'il ne sera pas possible d'augmenter les salaires en 2026 au regard du contexte, mais qu'à partir de 2027, une réflexion devra être menée sur le sujet pour éviter à terme, un décrochage trop important entre les salaires et l'inflation constatée en Espagne.

Par ailleurs, la Direction conteste qu'un lien mécanique ait été annoncé entre hausse des frais de scolarité et hausse salariale, tout particulièrement pour l'exercice 2026. Il est rappelé que ce point doit être traité avec le Comité d'entreprise, lors d'une réunion paritaire prévue dès le lendemain.

Une autre question porte sur le « positionnement de la Direction face aux réformes du réseau AEFÉ » et à leurs conséquences économiques et psychosociales pour les personnels et les familles. La Direction rappelle son cadre d'action : piloter l'établissement, maintenir la qualité éducative, travailler avec la communauté éducative, tout en agissant dans le cadre institutionnel d'un EGD et des décisions de l'AEFE, auxquelles l'équipe de Direction est tenue. Il est souligné, de manière explicite, qu'un refus d'application des décisions institutionnelles exposerait à des conséquences statutaires pour les personnels de Direction concernés.

Un échange s'engage alors sur la prise en compte des conséquences psychosociales. Des membres de l'instance souhaitent que ces éléments soient davantage reconnus et articulés avec les démarches internes de prévention (plan de prévention des risques psychosociaux, CHSCT).

La Direction confirme que la mise en place des différents protocoles dans les derniers mois et le travail constructif réalisé dans chaque commission dédiée, démontre l'importance accordée à ce sujet. L'accompagnement des personnels doit demeurer une priorité malgré la pression budgétaire, tout en ne perdant pas de vue le cœur de métier : l'accompagnement des élèves, qui suppose aussi de soutenir les personnels pour garantir des conditions de travail favorables. La Provisseure réaffirme la disponibilité de l'équipe de Direction pour accueillir et soutenir les collègues en difficulté.

Clôture de la séance

La Provisseure clôt la séance, remercie les participants, rappelle la tenue prochaine d'un nouveau conseil d'établissement et invite les membres qui le souhaitent à partager le moment convivial prévu à l'issue du conseil.

La séance est levée à 21h40

La Provisseure

La/le secrétaire adjoint de séance

Déclaration liminaire commune CE 26 Janvier 2026

Mme la Provisure, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

Cette séance devait traiter du budget rectificatif pour la rentrée 2026 afin de tenir compte de l'impact des mesures budgétaires destructrices qui sont imposées à notre établissement comme les autres des français(es) de l'étranger.

La semaine dernière, nous, représentant(e)s des familles et des personnels, nous vous avons informé(e)s de notre volonté de ne pas assister à cette réunion du Conseil d'Établissement, provoquant son annulation faute de quorum.

Dans ce cadre, l'établissement peut convoquer une nouvelle réunion du Conseil d'Établissement sans qu'il lui soit nécessaire d'atteindre ce quorum.

Cette fois-ci, nous choisissons alors de nous y rendre pour faire entendre notre voix formellement. Et c'est en noir que nous le ferons, pour signifier symboliquement à quel point ces mesures nous paraissent mortifères.

Nos actions ne sont en rien un acte de défiance envers la proposition faite par l'établissement et exposée dans un souci de dialogue et de transparence aux acteurs prenant part à ce conseil, mais bel et bien d'un **refus des décisions imposées par la direction de la mondialisation du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, votées à la seule voix prépondérante de son président lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'AEFE le 18 décembre dernier.**

Depuis l'été 2025, où il lui a été annoncé que sa subvention baisserait tandis qu'elle devrait subir le transfert de charge des pensions civiles des personnels de l'Éducation nationale, l'AEFE est à genoux et les membres des communautés scolaires qui y sont rattachées vivent sous l'épée de Damoclès de mesures budgétaires prises à l'aveugle et avant toute amorce de réforme, laissant les principaux concernés dans l'incapacité d'élaborer un plan d'action tenable à l'échelle de l'établissement.

Sans nier la nécessité de soutenabilité budgétaire pour un opérateur public, nous ne pouvons accepter le désengagement de l'Etat et cette présentation dramatique qui occulte les performances de notre réseau : des résultats exceptionnels aux examens nationaux, un taux d'admission en études supérieures nationales et internationales exceptionnel, un multilinguisme remarquable et un lieu préservé de pensée libre et laïque, quels que soient les territoires qui les hébergent.

Le refus de ce désengagement destructeur nous unit tous et toutes, nous représentant(e)s des personnels et des familles, élu(e)s des français(es) de l'étranger, dans une action collective, et ce, dans les différents EGD du réseau. Nous refusons ces fausses solutions qui, ne soyons pas dupes, ne remettront pas à flot l'Agence, mais lui permettront de vivoter quelque temps, le temps que l'engrenage de la paupérisation fasse son effet.

Ce désengagement se traduit par **une triple peine immédiate:**

- **pour les personnels:** gels des salaires, suppressions de postes, projets repoussés ainsi qu'une dégradation des conditions de travail menaçant directement la qualité de l'enseignement;
- **pour les familles:** une explosion des frais de scolarité qui transforme l'enseignement français en un service privé, loin de la pensée républicaine et de l'importance et la responsabilité qui incombe à ce réseau d'influence à l'international;
- **pour les élèves:** des projets pédagogiques repoussés ou revus à la baisse, une dégradation des conditions d'apprentissage en classe (à commencer par la question des effectifs...).

L'État semble considérer les familles comme des "clients captifs", contraints d'éponger des déficits qu'ils n'ont pas créés pour ne pas briser le parcours scolaire de leur(s) enfant(s). C'est se leurrer que de croire que les familles et les personnels accepteront de soutenir indéfiniment un système de plus en plus cher, mais de plus en plus dégradé.

C'est l'équilibre même et la mixité de notre réseau qui sont menacés.

Il faut sauver l'AEFE en tant qu'opérateur public, dénoncer haut et fort ce scandale d'un État qui met à terre un modèle unique au profit de partenaires privés astreints uniquement à la loi du marché.

Nous demandons donc un moratoire immédiat sur ce transfert des pensions civiles et une véritable concertation avec les fédérations des parents et des personnels pour sauver ce système unique au monde.

Enfin, nous demandons solennellement à l'AEFE de répercuter l'amendement présenté par des députés représentant les français établis hors de France, voté en Commission des finances le 8 janvier dernier, intégré au projet de loi de finances qui fera l'objet du 49-3, et représentant un budget supplémentaire de 7 millions d'euros pour le programme 185 (dont fait parti l'AEFE), en supprimant l'augmentation supplémentaire imposée de frais de scolarité.

<p>Yannick Autret Catherine Gagniol-Edrey Hélène Leroy-Monard Janna Sabata Alexandre Tagger, APE - Représentant(e)s des parents du LFB</p>	<p>Sabri Khelif ALI - Représentant des parents du LFB</p>	<p>Alexandre Magot Emmanuel Héron Lucie Quemener Gilles Mathis Représentant(e)s des personnels pour le SNES-FSU Barcelone</p>	<p>Lorraine Renaux Ariadna Puig Estrella Gorjón Céline Marin Marianne Waffelaert Représentantes des personnels locaux</p>	<p>Claire Ducruet Caroline Soulat Représentantes des personnels pour la FSU-SNUipp Barcelone</p>
				